

Charte d'investisseur responsable applicable aux Sociétés de Gestion de Portefeuille du Groupe Siparex¹

Acteur pionnier du capital investissement en France, le Groupe Siparex a pour double-mission de fournir des solutions en fonds propres et quasi-fonds propres aux entreprises de tailles petites, moyennes et intermédiaires (« PME » et « ETI ») à tous les stades de leur développement et de servir aux souscripteurs de ses fonds un rendement élevé et régulier sur le long terme, associé à un risque maîtrisé. Le fondement de notre action repose sur des valeurs professionnelles et humaines exigeantes : notre indépendance, notre proximité géographique des entreprises, notre engagement aux côtés des entrepreneurs ainsi que notre éthique rigoureuse.

Nous sommes fidèles à la vision de nos fondateurs et grands investisseurs pour lesquels la création de richesses résulte avant toute chose de la croissance des entreprises accompagnées. La performance se mesure ainsi à l'aune de critères financiers et également du respect des enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance (« ESG »). C'est dans cet esprit qu'en 2013, nous avons décidé de d'adhérer aux Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (UNPRI). La présente charte a pour vocation de réaffirmer publiquement l'attachement du Groupe Siparex aux bonnes pratiques de gestion observées depuis l'origine ainsi que son aspiration à accroître de façon continue sa responsabilité de gestionnaire en matière ESG.

Notre indépendance comme socle d'une bonne gouvernance

Le Groupe Siparex, doté d'organes de gouvernance éprouvés tant en matière de gestion et d'administration, qu'en matière de contrôle, d'éthique et de déontologie, s'attache par ailleurs à favoriser la mise en place au sein de ses participations des organes de gestion et de surveillance nécessaires à une bonne gouvernance.

- Les organes de décisions du Groupe Siparex bénéficient des avis et contrôles d'un Comité d'Audit, d'un Comité d'Ethique et d'Orientation, d'un Comité Conformité et d'un Comité des rémunérations.
- Les processus d'investissement permettent aux différentes équipes de gestion de travailler en toute indépendance, évitant ainsi tout conflit d'intérêts lors de l'étude des dossiers.
- La démarche d'investissement s'accompagne d'une appréciation préalable des impacts ESG puis d'une démarche de progrès favorisée au sein des participations.
- Depuis 2002, tous les investissements du Groupe s'accompagnent de la conclusion de pactes d'actionnaires comportant une clause « Ethique » stipulant l'obligation pour les entreprises et leurs dirigeants, de veiller au respect de conditions précises en matière de droit social, de protection de l'environnement et d'Ethique des affaires, tant pour eux-mêmes que leurs fournisseurs et sous-traitants.

La proximité comme source de développement du capital humain

Notre conviction est que la proximité est source de création de valeur. Cela exige une présence, une disponibilité, une qualité relationnelle de partenariat avec nos souscripteurs, nos entreprises et nos collaborateurs. Notre approche est à la fois multirégionale et internationale.

- Siparex s'appuie sur ses bureaux régionaux, français et européens, pour accompagner ses participations dans leur financement et leur développement responsables, tant sur leur marché domestique qu'à l'international.
- Nous nous engageons également auprès de nos participations à favoriser toutes les démarches leur permettant de développer leur capital humain, de retenir leurs talents et de soutenir l'activité de leurs sous-traitants.
- Inscrite dans notre culture entrepreneuriale, notre approche des ressources humaines se fonde sur le mérite et l'égalité des chances. A cette fin, nous investissons dans le développement continu des compétences de chaque collaborateur.

Une éthique rigoureuse comme gage de notre responsabilité vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes

Notre but est d'avoir un comportement éthique dans toutes les dimensions humaines et techniques de notre métier. Cette éthique est d'abord le respect de nos engagements et un devoir de transparence tant envers les autres qu'envers soi-même.

- Siparex est ainsi attachée à la traçabilité et à communication claire de ses décisions dans l'accompagnement des entreprises ; cela se décline notamment dans le processus de valorisation de nos participations, placé sous la responsabilité d'un collaborateur dédié.
- Nous nous engageons auprès de nos souscripteurs à suivre et à rendre compte sur la manière dont nos fonds et leurs actifs se sont comportés tant d'un point de vue financier qu'environnemental, social, sociétal et de leur gouvernance.
- Dans le droit fil de nos fondateurs, nous assumons notre responsabilité sociétale en soutenant des associations et initiatives contribuant à un développement plus harmonieux de notre société, en France et autour de la Méditerranée.

Mise en œuvre de la charte

Ces valeurs et leurs principes ne vivent en harmonie que par nos comportements au quotidien. Si le Comité Exécutif Groupe est en charge du déploiement et de l'application de cette Charte, il est fondamental que chaque collaborateur de Siparex participe à sa mise en œuvre et la fasse vivre avec l'ensemble de ses parties prenantes.

¹ Le terme « Groupe SIPAREX » désigne la société SIGEFI ainsi que toute Société de Gestion de Portefeuille contrôlée, au sens des articles L. 233-1 et L. 233-3 du Code de commerce, par l'une et/ou l'autre de ces sociétés. Il est rappelé que, à ce jour, les Sociétés de Gestion de Portefeuille sont SIGEFI, SIPAREX PROXIMITE INNOVATION, RHONE-ALPES PME GESTION, INVEST PME et FRI AUVERGNE-RHONE-ALPES GESTION.